

SUPPLEMENT FÉMINISTE DE L'ECHO DES FOURMIS

Mathilde, autrice-compositrice-interprète, lutte à travers ses chansons et ses contenus sur les réseaux contre tout ce qui divise. Celle qui se présente parfois comme une ogresse chante aussi la sororité, la solidarité, la liberté. Elle est accompagnée sur scène d'une artiste chansigneuse (personne qui interprète les chansons en langue des signes), pour rendre ses concerts inclusifs.

Mathilde se revendique anarcha-féministe et milite contre la grossophobie, le validisme, les violences sexistes et sexuelles. Victime de cyber-harcèlement, elle y répond avec humour, voire sarcasme, pour ne pas laisser faire. « C'est comme le compost. Les déchets vont dans le compost et ensuite ça devient de l'engrais. Les gens qui me détestent sur internet sont mon compost, et ils deviendront l'engrais de ma future chanson, de mon futur projet. C'est l'éco-féminisme numérique ! »

Plusieurs de ses chansons sont déjà devenues des hymnes féministes, dont « Le corps des femmes » et « A la gloire des femmes en seuil » nourris des expériences intimes et du militantisme de cette artiste, pour qui tout art est politique.

À écouter en boucle, son dernier album *La Nuit – Le Jour*, 2024.

L'EXTRÊME DROITE ENNEMIE DES DROITS DES FEMMES ET DES MINORITÉS DE GENRE

Le 8 mars 2026, journée internationale de luttes pour les droits des femmes et des minorités de genre, nous avons manifesté aussi contre les forces d'extrême-droite et fascistes qui prônent la haine de l'autre, assument un discours raciste, misogyne, transphobe, LGBTQIA+ phobe et validiste.

Dans cette période mortifère, Solidaires dénonce l'instrumentalisation des droits des femmes par l'extrême droite à des fins électorales et racistes.

Que ce soit le RN, Reconquête, ou le groupe fémonationaliste « Némésis », tous prétendent que les violences faites aux femmes et aux filles sont majoritairement commises par des immigrés : Faux, toutes les études attestent que dans 90% des cas de viols la victime connaît l'agresseur. Ils pratiquent sans vergogne la stigmatisation des personnes de confession musulmane, toujours présumées violentes, intégristes, véhiculant de la sorte l'idée d'une population étrangère à la "véritable France".

L'extrême droite est violente : campagnes de harcèlement sur les réseaux sociaux, menaces mais aussi agressions sexistes et racistes. Les attaques contre les locaux des associations qui accompagnent les femmes, notamment celles du planning familial, se sont multipliées en 2025.

L'association « Parents vigilants » et le Syndicat de la Famille lancent

une campagne virulente sur les réseaux sociaux et devant les écoles contre la circulaire EVARS -

Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle - adopté au conseil de l'éducation en 2025.

Pour rappel, le 10 mai 2023, au parlement européen les député-es RN se sont abstenus au vote pour ratifier la « Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » dite Convention d'Istanbul.

La séparation des rôles entre les femmes et les hommes prônée par l'extrême droite et les identitaires fascistes est le contraire de l'égalité. Dans leur programme du RN, aucune mention de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, aucune défense du droit à l'emploi pour elles.

En mai 2023, le RN s'est abstenu sur la « Directive européenne sur la transparence et l'égalité des rémunérations » qui vise à appliquer l'égalité de salaires entre femmes et hommes pour un travail identique ou de même valeur.

Plus que jamais, dans l'unité la plus large, sur nos lieux de travail, dans la société, il faut lutter et dénoncer les idées d'extrêmes droites



MATERNITÉ DES LILAS, CLAP DE FIN D'UN SYMBOLE FÉMINISTE

LA MATERNITÉ DES LILAS, LIEU DE SOIN UNIQUE EN SON GENRE ET EMBLÉMATIQUE DE LA SEINE-SAINT-DENIS, PERMETTAIT AUX PERSONNES D'ACCOUCHER DE MANIÈRE PHYSIOLOGIQUE DEPUIS 1964. LE 31 OCTOBRE 2025, ELLE A DÉFINITIVEMENT FERMÉ SES PORTES.

La maternité a été jugée « pas assez rentable », alors même que cet établissement a un statut d'association et ne devrait donc pas être soumis aux mêmes obligations de rentabilité que les hôpitaux privés, par exemple.

En effet, en France, les maternités voyant moins de 1100 accouchements par an ne sont pas assez lucratives, et celles comptant moins de 1300 accouchements par an sont menacées de fermeture.

41 Maternités ont fermé depuis l'arrivée de Macron au pouvoir, conséquence directe des politiques de santé publique obsédées par la rentabilité néo-libérale.

LA MATERNITÉ DES LILAS, EN SEINE-SAINT-DENIS, ÉTAIT UN LIEU D'ACCUEIL PRIVILÉGIÉ DEPUIS PLUS DE 60 ANS POUR LES MINORITÉS DE GENRE ET LES PERSONNES LGBTQIA+.

Elle était aussi une farouche défenseuse du droit à l'avortement.

Cette maternité, ayant une approche féministe de la médecine, prodiguait des soins adaptés à toutes et à tous dans un cadre inclusif unique.

Son mode de fonctionnement était basé sur l'écoute des personnes et de leur corps.

Les personnes pouvaient y pratiquer des accouchements « physiologiques » : le personnel se tenait à l'écoute des besoins des patient-es en procédant à leur rythme.

Le fonctionnement se basait sur une règle simple : « 1 femme, 1 sage- femme ».

Le « problème », c'est que suivre le rythme demandé par le corps et l'esprit des patient-es prend du temps, trop de temps selon l'ARS (Agence Régionale de Santé).

En effet, les établissements et professionnels de santé doivent suivre le système T2A (tarification à l'acte) permettant de facturer en fonction des actes médicaux prodigués.

Cependant, écouter un-e patient-e et subvenir à ses besoins non-médicaux ne permettent pas la facturation et ne font donc pas « bouillir la marmite ».

Un autre problème, en rapport avec les tendances actuelles du nombre régressif de naissances, est que la maternité n'accueille plus assez de naissances par an : 1400 en 2019, contre 940 en 2023.

ON VOIT DONC QUE LES ACCOUCHEMENTS ET LE SECTEUR DES MATERNITÉS, COMME TOUS LES AUTRES SECTEURS, SONT SOUMIS AUX MÊMES DIKTATS DU CAPITALISME ET DE LA RENTABILITÉ.

Au delà de la suppression de moyens et d'abandon des soins pour les femmes et les minorités de genre, on comprend que l'aspect médical est remplacé par une logique de rentabilité.

Les soins sont l'objet de KPI (Key Performance Indicator), c'est-à-dire des instruments de bord, donc des indicateurs de performance à atteindre, le corps

des patient-es étant une machine à concevoir.

La fermeture des Lilas voit donc aussi la suppression d'un espace de soins supplémentaires consacrés à l'IVG.

Dans le climat actuel, où les lieux pratiquant l'IVG, sont de moins en moins abondés d'aides financières, chaque établissement le pratiquant se doit d'être sauvegardé.

Les administrations successives des Lilas ont négocié des parachutes dorés pour quelques mois de gestion chacune, tout en laissant des dossiers salariaux incomplets.

LE COMBAT CONTINUE DONC POUR LES ÉLU-ES DU CSE !!

LES SALARIÉ-ES, TOUJOURS PAS OFFICIELLEMENT LICENCIÉ-ES, NE PEUVENT DONC PAS ENCORE SE LANCER DANS LE PROJET IVG À TENON, CENSÉ PRENDRE LE RELAIS.



VIOLENCES ÉCONOMIQUES AU SEIN DU COUPLE : TROP SOUVENT MÉCONNUES



MAIS POURQUOI N'EST ELLE PAS PARTIE ? POURQUOI A T-ELLE ATTENDU SI LONGTEMPS AVANT DE LE QUITTER ?

Nous nous posons souvent ces questions quand une amie ou une collègue reste dans une situation oppressive dans son couple, avec violences physiques et/ou psychologiques. L'emprise, la peur n'expliquent pas toujours cette impossibilité de partir, c'est parfois simplement le manque d'argent.

LES VIOLENCES ÉCONOMIQUES SONT SOUVENT L'UNE DES PREMIÈRES MANIFESTATIONS DE VIOLENCES CONJUGALES ET S'INSÈRENT DANS LE CONTINUUM DES AUTRES VIOLENCES (PHYSIQUES, PSYCHOLOGIQUES, SEXUELLES...).

Elles peuvent se manifester de plusieurs façons, plus ou moins visibles, telles que le contrôle des finances du foyer, la privation ou la subtilisation des moyens de paiement, l'interdiction de travailler, le non paiement des pensions alimentaires, etc. En exerçant ces violences, les auteurs visent à contrôler les femmes, réduire leur autonomie financière et maintenir une position de pouvoir sur elles. Ainsi, face à l'impossibilité de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants si elles mettent fin à la relation et quittent le domicile, elles peuvent se sentir contraintes de rester avec leur conjoint.

- 28% ne disposent pas d'épargne personnelle pour faire face à une dépense imprévue.

Longtemps reléguées aux tâches domestiques et à l'éducation des enfants, les femmes ont dû attendre la loi de 1965 pour qu'elles disposent du droit d'ouvrir un compte bancaire à leur nom et du droit de travailler sans l'autorisation de leur époux !!

LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE EN PLUS

L'étude révèle également que 24% des femmes ont déjà subi des violences économiques de la part de leur conjoint : 57% se sont retrouvées en difficulté pour couvrir leurs besoins de base, et 15% évoquent une situation de surendettement ou d'interdit bancaire.

- Et parmi ces 24%, les plus jeunes y sont particulièrement confrontées : "c'est le cas de 37% des femmes de 18-35 ans qui ont déjà été en couple".
- 39% des femmes victimes de violences économiques ont eu le sentiment de rester avec leur conjoint par contrainte financière.



D'ABORD LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE

Une étude réalisée en 2025 (IFOP) auprès de 1000 femmes françaises âgées de 18 ans et plus révèle une situation financière qui reste fragile, avec une part importante des femmes en couple qui sont exposées à une forme de dépendance financière :

- 28% d'entre elles déclarent ne pas disposer d'un compte courant personnel (contre 23% l'an passé).
- 30% n'ont pas de source de revenus autre que celle de leur conjoint,

pas d'argent propre en raison du contrôle exercé par l'auteur des violences, ce qui peut mener à une dépossession totale de leurs ressources.

Ainsi, se retrouvant dans l'impossibilité d'épargner, les femmes ne peuvent pas préparer leur départ. La peur de ne pas pouvoir subvenir aux besoins des enfants, les difficultés à se reloger, rendent impossible la fuite.

Suite article page suivante

L'écho

Des Mathilde



.... Après la relation, les associations mettent en lumière que les femmes victimes de violences économiques font face à d'importantes difficultés financières. En effet, elles peuvent notamment être en situation de surendettement après que l'auteur des violences ait contracté de nombreux prêts au nom de l'ex-conjointe. Elles peuvent être en incapacité de se reloger en raison du blocage de la revente du bien commun par l'auteur des faits.

QUE FAIRE?

Aujourd'hui les violences économiques conjugales sont absentes du droit interne français. Elles ne constituent

pas une infraction autonome permettant aux femmes qui en sont victimes d'engager des recours juridiques sur ce seul fondement.

Des recours peuvent toutefois être faits pour d'autres motifs tels que le vol, l'abandon de famille : non paiement des pensions alimentaires ou prestations compensatoires, organisation de son insolvabilité, usurpation d'identité...)

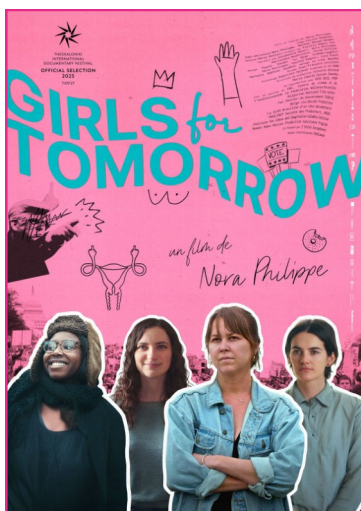
POUR ALLER PLUS LOIN

<https://solidaritefemmes.org/2025/07/10/etude-violences-economiques-conjugales/>

<https://www.ifop.com/article/violences-economiques-faites-aux-femmes-edition-2025/>

CONSEIL DE VIDÉOS

"GIRLS FOR TOMORROW" est un documentaire de la réalisatrice Nora Philippe. Elle y raconte depuis 2015, la vie des étudiantes de la communauté multiculturelle, féministe et intersectionnelle du campus du Barnard College qui accueille depuis 1889 des jeunes femmes d'origines et conditions diverses, riches d'une culture politique qui les porte à la militance. Elle suit ainsi le parcours d'Anta, Evy, Lila et Talia.



De la Women's March de Washington, à laquelle ces jeunes femmes ont pris part en janvier 2017, à leur engagement contre le racisme, en faveur du climat, du droit des femmes ou du dialogue interreligieux. On les y voit grandir, se battre, se questionner sur leur avenir, traduire leurs convictions politiques en actes, quand l'entrée dans la vie active en amène beaucoup d'autres à remiser leurs idéaux.

Ce film, nimbé de filiation et de sororité s'adresse à sa fille.

« LA PETITE DERNIÈRE » est un film de la réalisatrice



d'Hafsia Herzi. Il raconte le récit solaire et moderne de l'émancipation d'une ado lesbienne et musulmane et révèle une jeune actrice remarquable, Nadia Melliti, Prix d'interprétation à Cannes 2025.

Celle-ci incarne le personnage du roman de Fatima Daas, autofiction puissante sur la difficulté de devenir soi-même, en l'occurrence une Française d'origine maghrébine, banlieusarde, lesbienne, musulmane pratiquante, chérissant Dieu, sa famille et la littérature.

QUERER est une mini-série espagnole sur le viol conjugal, Grand Prix de Séries Mania.

Que se passe-t-il quand une femme au foyer ose quitter son mari abusif et porter plainte pour viol ? Cette série espagnole relate avec sobriété et précision la brutalité du système auquel font face les victimes de violences conjugales.



Miren n'en peut plus. Depuis trente ans, cette discrète quinquagénaire, femme au foyer à Bilbao, subit la domination physique, émotionnelle et financière de son mari, Iñigo, homme d'affaires « traditionnel » selon ses propres termes. Profitant d'un de ses voyages, elle quitte le foyer conjugal, engage une avocate, demande le divorce et porte plainte pour viol. Débute pour elle un long parcours judiciaire et un douloureux chemin intime, sous le regard interdit, voire méfiant, de leurs deux fils adultes, de leurs familles et de leurs amis.